2023/

 $\{X\}$ 



# **DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**VILLE DE RIS-ORANGIS

### DÉCISION N°2023/304 Du lundi 23 octobre 2023

# Attribution du marché relatif aux vérifications réglementaires des équipements de la commune de Ris-Orangis – Marché 2023-18

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

**VU** les articles 2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accordscadres à bons de commande.

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concurrence des entreprises pour les prestations de vérifications réglementaires des équipements de la commune de Ris-Orangis,

**CONSIDERANT** que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos le 10 août 2023,

CONSIDERANT que quatre (4) plis ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 22 septembre 2023 à 12 heures 00,

**CONSIDERANT** que la société DEKRA a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2023-18 :

#### DÉCIDE

ARTICLE 1er: DE SIGNER le marché relatif aux vérifications périodiques des équipements de la commune de Ris-Orangis avec la société DEKRA INDUSTRIALS SAS dont le siège social se situe 1PA Limoges Sud Orange – 19 rue Stuart Mill – CS 70308 – 87008 LIMOGES Cedex 1.

Hotel de ville Place de General de Gaulle 91136 Ris-Conngis T 01 59 02 52 52 F 01 59 02 52 53 Control Wille resorangis In AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20231023-2023304-DE en date du 24/10/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023304

#### 2023/

ARTICLE 2 : ARRETE le montant du marché sans minimum et avec un maximum de 89 000 € HT sur une durée ferme de 48 mois à compter de la date de notification du marché.

<u>ARTICLE 3</u>: DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 23 octobre 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : 2 4 UCI. 2023

Publié le : 2 4 OC1. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur Par délégation du Maire Riadhe OUARTI Directeur Général des Services

> Signé électroniquement par : RIADHE OUARTI Le 23/10/2023 à 11:52